

2 - Structure du Réseau de soutien à la recherche

Le dispositif de soutien à la recherche repose sur plusieurs espaces complémentaires permettant de relier les besoins du terrain, les expertises disponibles au sein de l'Unil et le niveau stratégique.



Réseau de soutien à la recherche - Facultés

Le Réseau de soutien à la recherche - Facultés rassemble les consultant·es et référent·es recherche des sept facultés, en lien avec le Service de la recherche.

Il constitue l'interface opérationnelle privilégiée entre les facultés et les services centraux pour les questions liées au soutien à la recherche.

Ses principales fonctions

Le réseau permet de :

- assurer une bonne circulation des informations entre le niveau central et les facultés ;
- maintenir un niveau d'information partagé ;
- faire remonter les besoins, difficultés et problématiques rencontrés dans les facultés ;
- partager les pratiques et expériences entre facultés ;
- identifier les sujets nécessitant l'intervention d'un service spécialisé ;
- coordonner la mise en œuvre opérationnelle de certaines initiatives.

Selon les sujets abordés, d'autres acteurs, notamment des vice-doyen·es ou des représentant·s de services spécialisés, peuvent être invités à participer aux échanges.

Réseau de soutien à la recherche - Services

Le Réseau de soutien à la recherche – Services rassemble les services et unités exerçant une fonction identifiable de soutien aux activités de recherche.

Il vise à développer une communauté transversale des acteurs du soutien à la recherche et à faciliter la collaboration entre les différentes expertises présentes au sein de l'Université.

Qu'entend-on par soutien à la recherche ?

Le soutien à la recherche peut intervenir à toutes les étapes du cycle de vie de la recherche et couvrir des domaines très variés.

Il peut être apporté directement aux chercheuses et chercheurs ou aux facultés, consultant·es recherche et autres acteurices qui les accompagnent.

L'appartenance au réseau ne dépend donc pas du pourcentage d'activité qu'un service consacre à la recherche, mais de **la nature du rôle qu'il exerce dans le soutien à celle-ci**.

Critères d'appartenance

Un service peut faire partie du réseau lorsqu'il :

- exerce une fonction concrète et identifiable de soutien à la recherche ;

- dispose d'une expertise, prestation ou capacité d'intervention mobilisable dans le cadre d'activités de recherche ;
- est en mesure d'identifier les personnes pertinentes pour le représenter selon les sujets ;
- s'engage à contribuer aux échanges et collaborations du réseau.

L'unité d'appartenance au réseau est **le service**. Celui-ci désigne les personnes les plus pertinentes pour le représenter selon les thématiques abordées.

Cette organisation permet à la fois de mobiliser les bonnes expertises et de maintenir une responsabilité au niveau du service et de sa direction.

Réseau élargi et partenaires

Tous les services ayant un lien avec la recherche n'ont pas nécessairement vocation à participer de manière permanente au réseau.

Les services dont l'activité peut ponctuellement concerner la recherche, sans constituer une fonction structurée de soutien à celle-ci, peuvent être associés au **réseau élargi**.

Ils peuvent notamment être invités :

- à une rencontre thématique ;
- à une séance spécifique du réseau ;
- à un groupe de travail ;
- à un projet nécessitant leur expertise ;
- à des rencontres élargies de la communauté du soutien à la recherche.

Cette organisation permet de conserver un réseau opérationnel tout en restant ouvert aux nombreuses compétences susceptibles de contribuer ponctuellement aux activités de recherche.

Commission consultative de la recherche - CCR

La Commission consultative de la recherche constitue le principal point d'articulation du dispositif avec le niveau stratégique et institutionnel de la recherche.

La présence des vice-doyen·es permet notamment :

- de partager les évolutions importantes du soutien à la recherche ;
- de faire connaître les problématiques transversales identifiées par les réseaux ;
- de présenter les projets ayant une portée institutionnelle ;
- de recueillir des avis ou orientations sur certains enjeux ;
- d'assurer un relais vers les directions facultaires.

La CCR n'a pas vocation à se substituer aux réseaux opérationnels. Elle permet au contraire de créer un lien entre les réalités identifiées sur le terrain et les réflexions menées au niveau stratégique.

Coordination du dispositif

Le **Service de la recherche coordonne et anime l'ensemble du dispositif**.

Il assure notamment l'articulation entre le Réseau Facultés, le Réseau Services et les instances institutionnelles et facilite la mobilisation des acteurs pertinents selon les problématiques rencontrées.

Révision #2

Créé 2026-09-03 07:37:12 UTC par Maëlle Desard

Mis à jour 2026-09-03 07:41:35 UTC par Maëlle Desard